

Le secteur «Recherche, Enseignement, Administration» se compose d'une direction générale de la Recherche et de l'Enseignement, de services administratifs et financiers, et d'un service du Personnel. La direction générale de la Recherche et de l'Enseignement coiffe, elle-même, plusieurs organismes et sections: Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe; Institut de technologie agricole de La Pocatière; et un service de la Recherche avec ses trois divisions, Défense des cultures, Sols, Stations de recherche. Le sous-ministre adjoint sous l'autorité duquel est placée la direction générale est le président du Conseil des recherches du Québec, qui encourage et coordonne la majeure partie de la recherche agricole au Québec afin qu'elle corresponde aux exigences particulières de l'agriculture québécoise. Ce Conseil des recherches du Québec œuvre en étroite coordination avec le Conseil des productions végétales, le Conseil des productions animales du Québec, le Conseil des denrées alimentaires du Québec et détermine avec eux les priorités à respecter. En outre, il reste en étroit contact avec les chercheurs du gouvernement fédéral. Les services administratifs et financiers comprennent plusieurs divisions, Pourvoyeur, Frais de voyage, Subventions et primes, Concession des terres, Archives. Par ailleurs, les sections Main-d'œuvre agricole et Protection civile sont rattachées au service du Personnel.

Le secteur de la Commercialisation est à la disposition, à la fois, de l'agriculteur et du consommateur. On y trouve une direction générale de la Commercialisation, et les deux services: Contrôle des produits laitiers et carnés; et Prévention et répression des fraudes. L'activité de la direction générale de la Commercialisation prend diverses formes: études économiques (production, distribution, synthèses et perspectives); mise en marché (promotion, prospection des marchés); aide technique à l'industrie alimentaire (développement industriel, organisation des entreprises).

Ontario. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario dirige une variété de programmes en vue de favoriser le développement d'une industrie agricole saine et d'aider les agriculteurs. La plus grande partie de l'assistance revêt la forme de programmes permettant aux cultivateurs de s'aider eux-mêmes. Le ministère assure l'application de 48 mesures législatives, dont quelques-unes sont des règlements visant l'ensemble de l'industrie agricole. Il compte 54 bureaux de comté et de district répartis dans toute la province.

Aux termes de l'Accord fédéral-provincial sur le développement rural, 1970-75, la province participe à part égale avec le gouvernement fédéral au coût de certains programmes de développement rural. En Ontario, l'ARDA est fortement engagé dans l'agrandissement et l'ajustement des fermes, la mise en valeur des ressources rurales et l'aide à l'industrie rurale afin d'accroître le nombre d'emplois offerts à la population rurale.

Les services de main-d'œuvre agricole collaborent avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada en recrutant et en dirigeant des ouvriers agricoles à temps plein, en accordant des subventions pour la construction et la rénovation de logements destinés aux ouvriers saisonniers, et en finançant le transport de travailleurs canadiens dans les régions de récoltes.

L'Office des prêts aux coopératives accorde des prêts aux coopératives agricoles pour la construction d'entrepôts frigorifiques, de fabriques d'aliments pour animaux, d'usines de conditionnement, d'élevateurs à grains, d'entrepôts de pommes de terre, de laiteries, de beurreries et de fromageries.

La Direction des sols et des cultures administre des programmes de recherche appliquée en vue de fournir aux cultivateurs des recommandations précises pour leurs régions. Ses spécialistes travaillent souvent en collaboration avec les bureaux locaux de l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures de l'Ontario, afin de transmettre aux agriculteurs les résultats de leurs recherches. Ils surveillent également le travail des inspecteurs de comté, qui appliquent la Loi sur le désherbage. Des horticulteurs des services de vulgarisation fournissent des conseils spécialisés aux producteurs de fruits, de légumes, de champignons, de cultures de serre et de fleurs.

Les programmes de la Direction des services vétérinaires sont de deux ordres: services et réglementation. Ils sont dirigés par trois sections: la section des laboratoires, par l'entremise de six laboratoires de services vétérinaires, fournit des services de diagnostic, d'enquête, et de consultation et de vulgarisation à l'intention des vétérinaires et des éleveurs de volaille et de bétail, et applique la Loi sur l'élevage des animaux à fourrure; la section de l'inspection des viandes assure l'application de la Loi sur l'inspection des viandes, qui prévoit l'inspection dans